

Département  
Relations  
Extérieures

Service Communication Recherche  
Nancy Dath, T : +32 (0)2 650 92 03, +32 (0) 473 97 22 56  
M : ndath@ulb.ac.be  
Nathalie Gobbe, T : +32 (0)2 650 92 06, +32 (0)474 84 23 02  
M : ngobbe@ulb.ac.be

---

## Communiqué de presse

---

Bruxelles, le 4 mai 2017

**Communiquer pour diminuer les erreurs au sein des bases de données: l'exemple de la sécurité sociale belge.**

**En réunissant les différents acteurs de la chaîne administrative autour de la table dans un contexte ciblé, Isabelle Boydens, Professeur et chercheuse à l'ULB, est parvenue à améliorer le traitement des erreurs des bases de données de la sécurité sociale belge. Une méthode approuvée par un arrêté royal qui généralise son application sur tout le territoire belge en 2017. Le *back-tracking* pourrait également être applicable dans des domaines empiriques variés.**

À l'heure des e-mails, de l'informatisation et de la digitalisation des procédures, se réunir autour d'une table pour discuter de vive voix des problèmes rencontrés peut paraître désuet et peu efficace. En particulier pour la gestion de volumineuses bases de données. Pourtant, c'est loin d'être une perte de temps, si l'on se fie aux conclusions de l'étude d'**Isabelle Boydens, chercheuse au ReSIC (Faculté de Lettres, Traduction et Communication, ULB)**.

Depuis plusieurs années, Isabelle Boydens s'intéresse à la qualité des bases de données administratives, comme celles, par exemple, de la sécurité sociale belge: entre prélèvements et redistributions, ces bases de données gèrent l'équivalent de 50 milliards d'euros par an de flux financiers. La précision des bases de données et leur adéquation avec les besoins de l'administration sont donc cruciales pour prélever le juste montant sur le salaire des travailleurs et assurer le paiement des cotisations de chômage, de maladie ou de pension, par exemple.

Pourtant, des présomptions d'erreurs arrivent: chaque trimestre, 10% environ des valeurs transmises doivent être analysés et traités intellectuellement, comme dans la plupart des vastes systèmes d'information empiriques. Isabelle Boydens a analysé ces cas, avec l'aide d'informaticiens et de juristes, et a remarqué que la majorité de ces informations potentiellement erronées sont récurrentes: "Concrètement, les secrétariats sociaux – qui gèrent une part importante des dossiers – transmettent les informations vers les bases de données de l'administration", explique la chercheuse, "Mais comme la législation (en matière de sécurité sociale notamment) change très fréquemment, ils se retrouvent parfois face à des *situations problématiques* (cas inédits, définitions difficiles à interpréter, ...) ou produisent des erreurs dans leurs programmes, etc. La majorité des présomptions d'erreurs proviennent de ce décalage inévitable entre l'évolution de la réalité du terrain, celle de l'administration, des systèmes informatiques et, enfin, de la législation".

